

15 septembre 2009

Monsieur le Ministre,

Le 8 septembre 2009, l'honorable Gregory Selinger, ministre des Finances du Manitoba, a annoncé officiellement son intention d'entrer dans la course pour la direction du Nouveau Parti démocratique de sa province et de quitter son poste de ministre des Finances pour mener sa campagne.

Avant cette annonce publique, le ministre Selinger m'a offert d'occuper par intérim la présidence du Conseil des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières (le Conseil) pour la durée de sa campagne. Je suis heureuse d'accepter sa proposition d'agir dès maintenant comme présidente du Conseil, sous réserve de la ratification de ma nomination à notre prochaine réunion ou téléconférence.

En juin 2009, lors de la téléconférence du Conseil, nous avons discuté de la nécessité de mettre l'accent sur la réforme en cours de notre système de réglementation. Nous avons convenu de demander aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) de nous transmettre des recommandations touchant les nouvelles réformes à introduire dans ce système et de nous indiquer des dates auxquelles ces recommandations devraient être appliquées.

En tant que nouvelle présidente intérimaire du Conseil, je propose que nous fassions un suivi de la réponse des ACVM à la lettre du ministre Selinger du 6 juillet 2009 dans laquelle il leur demandait de formuler des recommandations concernant la poursuite de la réforme. Plus précisément, nous leur avons demandé de nous suggérer un plan d'action prévoyant : des mesures pour gérer le risque systémique; une réglementation pour les agences de notation; une harmonisation complète de la protection des investisseurs dans tout le Canada; et de nouveaux outils législatifs qui donneraient aux instances compétentes les pouvoirs nécessaires pour intervenir si, à l'avenir, il survenait une urgence découlant d'une crise économique ou d'une crise du crédit. Je suis très curieuse de voir en quoi consistent les améliorations et ajouts que recommandent les ACVM pour le système canadien de réglementation. Je suggère que nous nous réunissions plus tard cet automne pour discuter du plan d'action qu'elles nous proposent.

Il importe également que le Conseil mette sur pied un plan de communications afin de souligner la réalisation historique que représente, sur le plan de la réglementation, le nouveau régime d'enregistrement pancanadien, dont découle un régime de passeport entièrement fonctionnel qui entrera en vigueur le 28 septembre 2009. Nous ne pouvons nous permettre d'ignorer cette réalisation qui témoigne du niveau exceptionnel de coordination et de coopération qu'ont atteint les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes de réglementation des valeurs mobilières des provinces et des territoires, lorsqu'ils ont travaillé de concert pour simplifier et améliorer l'ensemble du système de réglementation canadien. Je vais demander à M. Don Leitch, président du groupe de travail, et à son groupe lui-même, de mettre au point un plan de communications à notre intention et de nous faire un compte rendu de son état d'avancement.

Je propose que le Conseil se réunisse plus tard cet automne à Edmonton. Je communiquerai bientôt avec vous pour fixer d'éventuelles dates pour les rencontres.

Je suis enthousiaste à l'idée de continuer de travailler avec toute l'équipe. Je suis toujours disponible si vous souhaitez aborder une question ou un point qui vous préoccupe ou me soumettre une idée concernant la réforme de la réglementation des valeurs mobilières.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

*Iris Evans, ministre des Finances et Entreprises, Alberta*